

Maryse Wolinski 10 mars 2009

Femmes de lois

Si en 1900, Jeanne Chauvin a obtenu son diplôme de droit puis à exercer en tant qu'avocate ; si Maria Vérone, en 1908, plaida pour la première fois en cour d'assises, si en 1950, Lucile Tinayre a été la première femme admise au Conseil de l'Ordre des avocats de Paris, si en 1975, Suzanne Challe a été la première présidente de chambre à la Cour d'appel et si, toujours cette année là, Simone Rozès a été nommée première présidente du tribunal de grande instance de Paris, avant d'être, en 1983, première présidente de la Cour de cassation, et Dominique de la Garanderie, nommée seule femme bâtonnier en 200 ans... si, si... Pendant ce temps, aucun auteur de littérature contemporaine n'a pris pour héroïne une femme de loi. A quelques exceptions près, dans cette littérature, les héroïnes ne cultivent pas l'ambition professionnelle. Une Thérèse Desqueyroux ne peut que subir la justice.

En 2008, le jeune romancier Nicolas Rey, dans son dernier roman, *L'Amour à la plage* (1), suit encore ses aînés. Il fait de son héroïne, Arianne Backer, une avocate, mais la profession n'est qu'une sorte de « couverture » pour dire une typologie sociale et non une pratique. Ce jeune écrivain choisit de mettre en valeur la séduction que son personnage féminin imprime sur son héros masculin. Ce n'est pas sa fonction qui enivre le personnage, ou la façon dont elle exerce sa fonction et qui imprègne sa vie, c'est plutôt sa silhouette, ses seins, ses courbes.

L'énumération de la figure héroïque occidentale consiste à dresser une liste de membres d'un club essentiellement masculin.

Restent les fictions écrites et réalisées pour la télévision. Là, je suis nulle parce je ne connais rien à ces séries qui, dit-on, obtiennent une belle audience. Comment sont traitées les héroïnes ? Je ne peux pas vous répondre. Certes, d'après ce qu'on en dit, elles mènent la danse et avec succès.

Alors donc, je serais la seule à avoir imaginé comme héroïne, une femme de loi, une vraie ? En effet, en 1998, j'avais publié aux éditions Albin-Michel, un roman, *La Tragédie du bonheur*. L'héroïne, Léna Bâ, est une femme de loi dont le métier intervient sur la conduite de sa vie. Et c'est cela qui m'intéressait à l'époque et me motive toujours aujourd'hui quand j'écris. Pourquoi avais-je eu cette idée de prendre pour héroïne une femme de loi ?

D'abord, écrire pour moi, c'est descendre dans l'arène. Ne connaissant pas grand chose à la justice, j'étais avide d'informations sur le sujet.

A l'époque, j'avais fait la rencontre d'une nouvelle amie qui exerçait la fonction de magistrate, après avoir exercé celle d'avocate. Malgré son goût de la discrétion, mais plutôt du secret, déformation professionnelle, ce qu'elle me racontait, m'inspirait. Résultat, après un voyage en Afrique où nous avons séjourné ensemble, j'ai commencé à écrire ce roman à deux héroïnes : l'Afrique et une femme juge, Léna Bâ. Et celle-ci n'évolue pas seulement dans les bras des hommes. Le lecteur la suit dans ses aventures professionnelles. La fonction ne pouvant qu'interpénétrer sa vie privée.

Ainsi j'ai doté mon héroïne d'une subtile intuition, d'un vrai talent d'investigatrice, d'une habileté à établir son autorité sans en faire la moindre démonstration (on le voit dans le roman, notamment par rapport aux policiers). Et cela assaisonnée d'une certaine distance, d'un détachement indispensable. Cette Léna Bâ, ambitieuse Léna Bâ, mais l'ambition, nous le savons, est le moteur de notre progression, ne restera pas longtemps avocate. La raison ? « Je ne suis ni une femme d'affaires, ni une spécialiste de courbettes, deux conditions sine qua non pour réussir dans cette profession. »

Voilà ce que je lui faisais dire et plus loin : « L'avocat n'a jamais le dernier mot. La décision appartient à un autre : le juge. Le pouvoir est entre les mains de la magistrature. Je serai magistrate. »

Mais quand elle atteint le pouvoir du dernier mot, je lui fais dire : « Quand on prend la parole au nom du Ministère public, et que l'on demande une condamnation, n'a-t-on pas toujours un serrement au cœur ? »

Dans l'écriture d'un roman, il y a toujours un moment où l'écrivain devient un comédien. Il finit par être le

personnage, entrer dans le personnage en passant par soi. Je suis Léna et condamner ne procure un serrement au cœur. Parce que condamner, c'est priver de liberté. J'aimerais que des magistrates présentes confirment ou bien infirment ce qui se passe entre l'être et la fonction. Dix ans après avoir écrit et publié ce roman, avoir éprouvé ce sentiment, j'ai observé ce trouble au moment d'une condamnation. C'était l'automne dernier, j'avais été tirée au sort comme jurée dans un procès long, brouillon, coûteux et à bien des points de vue, révoltant. A l'instant du verdict, moi jurée supplémentaire, mais pas plus décontractée que les autres, j'ai décelé dans le comportement des juges, la présidente, pourtant connue pour ses pratiques répressives, et ses assesseurs, deux jeunes femmes, ce serrement au cœur que j'avais attribué à Léna. Leurs visages livides disaient tout haut ce qui se passait tout bas en elles.

Enfin, pour revenir au personnage de Léna, elle s'interroge sur la liberté et l'indépendance des juges. Dans la dernière partie du roman, elle est aux prises avec ce manque de liberté et d'indépendance que j'ai pensé devoir mettre en valeur. Mon héroïne accorde du prix à la vérité et à la justice. Elle va se rebeller et comme elle le dit : « La rébellion individuelle n'est pas pratique courante. » Elle parle d'une hiérarchie aux ordres du système politique. Elle va refuser d'être aux ordres. En effet, une star du hit-parade, un chanteur, ami du Président de la République, vient d'être arrêté pour agression sexuelle sur une top model russe. Etant donné la popularité du prévenu, l'officier de la PJ qui l'informe de l'affaire la met en garde. Pour Léna, la justice est la même pour tous. Arrive la comparution : le chanteur, découvrant une femme juge dans le bureau des comparutions, retrouve sa verve et son arrogance. Pour lui, l'issue ne peut être que positive, toute femme étant douée de mansuétude. Très vite, en face de Léna, il comprend qu'il s'est illusionné. Quand il quitte le bureau, il lui jette un regard oblique avant de repartir au dépôt, comme l'a ordonné Léna. Après avoir recueilli d'autres déclarations de prévenus, Léna décide à nouveau de l'interroger. Elle appelle le dépôt. Au bout du fil, un gardien bredouille que le chanteur a été remis en liberté sur ordre du procureur de la République. Ses amis du Palais l'encouragent à oublier l'affaire mais elle a du mal à s'y résoudre. Le lendemain, par la radio, elle apprend que le

top model a retiré sa plainte. Là dessus, elle part pour le Sénégal où elle est née et où elle est en quête de ses origines. A son retour, l'affaire du chanteur star a fait des remous. Une lettre du procureur général lui apprend qu'elle est déchargée de ses fonctions à la huitième section et nommée dans une autre section du parquet. Bouleversée par ce qui lui arrive, qu'elle avait pressenti sans vouloir vraiment y croire, sa vie sentimentale s'en ressent.

Mais rendre la justice pour Léna, ce n'est pas que condamner, c'est aussi remettre en liberté un petit braqueur d'occasion qui risque de perdre son emploi. Elle sait le faire subtilement, à l'aide d'une formule que j'ai emprunté à une amie magistrate. Au moment où la parole lui est donnée, elle se lève et dit : « Je représente le Ministère public, en conséquence je suis obligée de demander l'incarcération, mais je ne serais pas hostile à une mise en liberté qui éviterait à ce garçon de perdre son emploi. »

Elle parie bien sûr sur l'humanité de la présidence. A la sortie du tribunal, elle éprouve une grande satisfaction.

Avec du recul, par rapport au roman, je me souviens d'avoir entendu Simone Rozès, lors d'une comparution. Une jeune femme avait volé un manteau de fourrure. Et Simone Rozès, jamais agressive, prenait un ton compatissant pour interroger la prévenue, cherchait à la mettre en confiance, avec une certaine finesse dans le choix du vocabulaire qu'elle utilisait, une finesse dans le jugement. Je n'ai jamais oublié. Une véritable humanité.

Simone Rozès, comme mon personnage de Léna Bâ, exerçait la justice avec passion d'abord, liberté et humanité. Je ne parie pas que ce soit toujours le cas.

Lors du procès pour lequel j'ai été tirée au sort comme jurée, j'ai pu observer, côté magistrats, une certaine raideur, de la répression à tout prix et parfois, dans les interrogatoires, un manque d'humanité et bien peu de psychologie.

Côté avocats, en revanche, beaucoup d'humanité, de courage et de finesse chez les femmes. Mais l'humanité est liée au serment des avocats : « Je jure comme avocat d'exercer la défense et le conseil, avec dignité, conscience, indépendance et humanité. » J'ai apprécié leurs plaidoiries au plus près de la vérité. J'ai cru comprendre qu'elles n'utilisaient pas les « grosses ficelles » de la défense comme leurs confrères ! (Le mensonge, l'abus de pouvoir,

l'arrogance par rapport à la présidence). Je terminerai par vous dire que le roman est un acte de liberté. La littérature n'est pas seulement de l'illusion, c'est, comme la justice, avant tout, de la vie. Un écrivain, c'est en fait un agent double, entre l'illusion et le réel. A travers l'illusion, il dit le réel.